



LIEU DE LA FORMATION :

Université de Montpellier,
Bâtiment B, Espace Richter,
195 rue Vendémiaire,
34960 MONTPELLIER cedex 2

Tram lignes 1-2-4 Rives du
Lez/Port Marianne.

SCOLARITE :

Ouverte de 09H00 à 12H00
et de 14H00 à 16H00.
Tél. 04.34.43.23.03/04/05

RENSEIGNEMENTS :

ipag-contact@umontpellier.fr

Laëtitia LASZAK :
04.34.43.23.03

TARIFS :

Etudiant : 400 euros

Formation continue :

- payée par l'employeur : 730 euros
- payée par l'apprenant : 480 euros

Objectifs : Réussir les écrits du concours de la fonction publique de l'Etat + réussir les oraux.

Publics concernés :

Etudiants en formation initiale titulaires au minimum Master 1 Droit Social.
Formation continue.

Contenu :

La formation prépare aux épreuves du concours (composition portant sur un sujet contemporain d'ordre général, QRC ou cas pratiques, et composition technique)

Equipe pédagogique : Composée de 50% de praticiens de l'administration et de 50% d'universitaires, ils sont tous membres ou anciens membres de jurys de concours.

Responsable pédagogique : Mr SIAU professeur Droit du Travail

Volume horaire : 220 heures annuelles.

Capacité d'accueil : 35 personnes.

Conditions d'accès : Dossier de candidature à télécharger sur le site de l'université de Montpellier, rubrique IPAG à partir de fin janvier. Lisez les informations utiles dans le dossier.

Perspectives professionnelles : Concours Inspecteur du Travail.

Planning : Les cours sont programmés le vendredi ce qui laisse 4 jours par semaine pour acquérir les connaissances correspondant aux épreuves écrites de concours.

Calendrier : Début des cours octobre jusqu'à avril.

Observation : Le tarif correspond à la préparation écrite. En cas de réussite, une inscription supplémentaire aux oraux sera nécessaire.

LES « PLUS » DE L'IPAG :